



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Publié le 07/05/2026

## AVIS AU PUBLIC

### JURY D'ASSISES - CONSTITUTION DU JURY POUR L'ANNÉE 2027

Conformément aux dispositions du Code de Procédure Pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque Cour d'Assises.

Monsieur le Maire informe les habitants, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 avril 2026, que le tirage au sort des personnes susceptibles d'être désignées ensuite comme jurés, aura lieu :

en MAIRIE  
le Vendredi 5 JUIN 2026  
à 17 H 45.

Monsieur le Maire invite les habitants à assister à ce tirage au sort qui se déroulera en Salle du Conseil Municipal.

L'arrêté préfectoral du 30 avril 2026 concernant le nombre et répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département des Bouches-du-Rhône, à compter du 1er Janvier 2027, est disponible en mairie.

Fait à PORT-DE-BOUC, le 5 mai 2026

Le Maire



Laurent BELSOLA